

N°	1	4	4
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil huit Le vendredi 29 février à 10 h, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. SENEAL.	
- Travaux sur le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, COET, DUHAMEL, GARRAUD, LOIN, MAQUET, PECQUERY, SENEAL. Absents excusés : MM. ARCILLON, AUBRY, JUMEL, LACHEREZ (pouvoir à M. BIGNON), LOTTIN, MAUGEZ (pouvoir à M. SENEAL).	
DATE DE LA CONVOCATION :	<p align="center"><u>- Travaux suite à l'étude « migrateurs » au titre du L432-6 C. Env.</u></p> <p>M. SENEAL rappelle que l'EPTB a voté lors de sa dernière assemblée qu'il porterait la maîtrise d'ouvrage des futurs travaux. M. BILLARD rappelle que des négociations sont en cours avec les personnes concernées par les futurs travaux d'aménagement notamment au niveau de Sénarpont et de Saint Léger sur Bresle. Sur l'ouvrage de Sénarpont, pour que la renaturation puisse se faire, il a été envisagé avec le propriétaire que la maîtrise foncière du projet devienne publique. L'Institution pourrait s'en porter acquéreuse devenant par là même, responsable de l'aménagement et de son entretien. M. DHENNIN signale que pour les entretiens futurs des aménagements, il pourra être fait appel à l'ASA Bresle par le biais d'une convention.</p>	
21 janvier 2008		
NOMBRE DE DELEGUES :	M. SENEAL pense qu'il faut rester prudent sur les acquisitions.	
En exercice	14	M. BIGNON, connaissant très bien le secteur et les personnes concernées, propose son aide sur ce dossier. Il s'interroge aussi sur les potentialités offertes par le site de Sénarpont tant sur le plan des poissons migrateurs que sur la restauration du site ; fortes potentialités touristiques, écologiques, patrimoniales pressenties.
Présents	8	Il propose que M. BILLARD le contacte très prochainement pour aborder ensemble ce dossier.
Votants	10	
	<p><i>Le conseil d'administration met en suspens jusqu'au prochain conseil, une décision quant à une implication plus importante de l'EPTB sur la maîtrise d'ouvrage des travaux ; une réflexion doit être envisagée sur les potentialités offertes par le site et sur une hypothétique acquisition foncière.</i></p>	

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Francis SENEAL